

## REGLEMENT

### Warner Bros. – JEU CONCOURS 'Ticket Magique – Harry Potter'

#### (« Jeu-Concours »)

En participant au Jeu-Concours, chaque Participant (défini ci-dessous) (et, le cas échéant, le parent du Participant ou son tuteur légal) accepte et s'engage inconditionnellement à respecter les présentes modalités (ci-après « **Règlement** »), et consent à être lié par les décisions de l'Organisateur quant à l'interprétation du présent Règlement et autres concernant le Jeu-Concours. Les Participants qui ne respectent pas ce Règlement ne seront pas éligibles à gagner les Prix (définis ci-dessous).

Nous vous invitons à lire le Règlement avec attention.

#### 1. **Conditions d'éligibilité**

Le Jeu-Concours est ouvert aux personnes physiques âgées de seize (16) ans ou plus, ayant leur résidence en France (ci-après « **Participants** »), chacune d'entre elle étant un « **Participant** »).

***Les Participants âgés de moins de dix-huit (18) ans devront obtenir la permission de leur parent ou tuteur légal de participer au Jeu-Concours.***

Le Jeu-Concours commencera à 14h00 le 14 septembre 2016 et se terminera à 23h59, heure normale d'Europe centrale (CET) le 14 janvier 2017 (ci-après « **Durée du Jeu-Concours** »).

***Une seule Participation par personne.***

#### 2. **Comment participer**

**Aucun achat n'est nécessaire pour participer à ce Jeu-Concours.**

Les Participants pourront participer au Jeu-Concours :

- En se rendant sur [www.warnerbros.fr/harrypotter.ticketmagique](http://www.warnerbros.fr/harrypotter.ticketmagique) (ci-après « **Site internet** ») ; et
- En indiquant vos coordonnées dans la section du jeu-concours, pour avoir une chance de remporter l'un des trois Prix.

(ci-après une « **Participation** »).

Aucune autre forme de participation ne sera acceptée.

À la fin de la Durée du Jeu-Concours, trois gagnants du Jeu-Concours (ci-après le(s) « **Gagnant(s) du Jeu-Concours** ») seront sélectionnés à l'aide d'un procédé informatique automatique produisant des résultats aléatoires vérifiables parmi toutes les Participations.

La décision de Warner Bros. concernant la détermination du/des Gagnant(s) du Jeu-Concours et toutes les questions s'y rapportant, sera définitive et sans appel.

Les conditions générales de « *Warner Bros. Studio Tour London – The Making of Harry Potter* » (disponibles sur [www.wbstudiotour.co.uk](http://www.wbstudiotour.co.uk)) devront s'appliquer en permanence.

#### 3. **Prix**

Chaque Gagnant du Jeu-Concours remportera un voyage pour deux personnes dans le Warner Bros. Studio Tour London – The Making of Harry Potter, incluant un trajet retour le même jour par Eurostar (classe standard) entre Paris, en France, et Londres, au Royaume-Uni. Chaque Gagnant du Jeu-Concours se verra également remettre un guide numérique (disponible en français) et un guide-touristique souvenir (en anglais uniquement).

(ci-après collectivement les « **Prix** »).

#### **4. Notification du Gagnant du Jeu-Concours**

Le(s) Gagnant(s) du Jeu-Concours seront informés par e-mail par l'Organisateur le **16 janvier 2017**. Le(s) Gagnant(s) du Jeu-Concours devront confirmer qu'ils acceptent leur Prix par e-mail dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la réception de la notification du Prix (ci-après « **E-mail de Confirmation** »). Le(s) Gagnant(s) du Jeu-Concours devront fournir leur nom et prénom, leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail dans l'E-mail de Confirmation. L'Organisateur informera le(s) Gagnant(s) du Jeu-Concours des modalités pour la récupération des Prix.

Les frais de connexion à internet raisonnables encourus par les Gagnants du Jeu-Concours lors de l'envoi du Message de Confirmation pour réclamer un Prix seront remboursés. L'Organisateur et ses Agents (définis ci-dessous) ne sauraient voir leur responsabilité engagée au cas où certains Messages de Confirmation seraient perdus, retardés ou ne seraient pas remis à l'Organisateur ou à ses Agents. Le cachet de la poste ne constitue pas une garantie de remise.

#### **5. Liste du/des Gagnant(s)**

Le nom des Gagnants du Jeu-Concours pourra être communiqué sur demande. Veuillez envoyer une enveloppe affranchie libellée à votre adresse à : « Ticket Magique Harry Potter/ Warner Bros. », 115/123 avenue Charles de Gaulle, 92525 Neuilly-sur-Seine cedex, France.

#### **6. Organisateur**

Ce Jeu-Concours est organisé par Warner Bros. Entertainment France S.A.S. of 115/123 avenue Charles de Gaulle, 92525 Neuilly-sur-Seine cedex, France.

L'Organisateur pourra, dans le but d'administrer le Jeu-Concours, avoir recours à des agences de publicité et de promotion, en plus de fournisseurs de prix tiers (ci-après « **Agents de l'Organisateur** » ou « **Agents** »).

#### **7. Conditions relatives aux Prix**

- 7.1 Les Prix sont sous réserve de disponibilité. L'Organisateur veille, dans les limites du raisonnable, à ce que les Prix soient tels qu'ils sont décrits dans le présent Règlement. Toutefois, la survenue de certains imprévus ou aléas qui échappent au contrôle de l'Organisateur ou de Warner Bros. peut rendre la remise des Prix difficile, voire inopportune. Dans ce cas, l'Organisateur peut être amené à modifier le Prix et à offrir une solution de remplacement raisonnable qui ne saurait mettre en jeu sa responsabilité ni celle des parties qui lui sont liées.
- 7.2 Il ne sera proposé ni espèces ni crédit à la place des Prix, et les Prix ne sont pas cessibles.
- 7.3 Si le Prix comprend un voyage, le(s) Gagnant(s) du Jeu-Concours doivent avoir plus de dix-huit (18) ans ou être accompagné(s) par un parent ou le tuteur légal.
- 7.4 Le(s) Gagnant(s) du Jeu-Concours et/ou les parents ou les tuteurs légaux du/des Gagnant(s) du Jeu-Concours peuvent devoir signer un Formulaire d'Acceptation du Prix (disponible sur demande) dans les sept (7) jours qui suivent la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas renvoyé dans le délai imparti, les Prix seront annulés.
- 7.5 Si un Gagnant du Jeu-Concours omettait de confirmer, dans le délai spécifié, qu'il accepte son Prix, il perdra automatiquement son droit à le réclamer et l'Organisateur se réserve le droit d'octroyer son Prix à un autre Participant. Si ce deuxième gagnant omet également d'accepter le Prix de la manière requise, le gagnant suivant sera sélectionné comme Gagnant alternatif du Jeu-Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Jeu-Concours soit choisi et ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

## **8. Modifications apportées au Règlement**

Sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment sans notification aux Participants. Dans ces circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site internet.

Pour tout ce qui se rapporte à l'utilisation du Site internet, il est rappelé que la Politique de Confidentialité de Warner Bros. <https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies> et les Conditions générales d'Utilisation <https://www.warnerbros.fr/legal/conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition contradictoire contenue dans les Conditions générales d'Utilisation ou dans la Politique de Confidentialité publiées sur ou via le Site internet.

## **9. Promotions sur les réseaux sociaux**

Chaque Participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation et la politique de protection de la vie privée du réseau par lequel il aura choisi le cas échéant de participer au Jeu-Concours (et notamment, sans toutefois s'y limiter, Facebook et Twitter). Veuillez noter que les Jeux-Concours organisés par Warner Bros. ne sont en aucun cas financés, soutenus ni administrés par de tels réseaux sociaux tiers, et n'y sont pas non plus associés.

## **10. Éligibilité des Participations**

- 10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses seront nulles et non avenues. Tous les Participants seront réputés avoir autorisé l'Organisateur et les Agents de Warner à vérifier les complétude et exactitude des informations qu'ils auront fournies afin de pouvoir participer. Un Participant qui fournirait des informations incomplètes, inexactes

ou frauduleuses, sera automatiquement disqualifié. Toute Participation qui utiliserait un langage injurieux ou inapproprié sera automatiquement disqualifiée.

- 10.2 Lorsque la procédure de participation au Jeu-Concours inclut un vote du public, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout Participant dans la mesure autorisée par la loi applicable si, à la seule discrétion de Warner Bros., le Participant est soupçonné avoir manipulé ou influencé le résultat du Jeu-Concours en utilisant des moyens frauduleux ou malhonnêtes y compris, mais sans s'y limiter, des moyens automatisés et des échanges de vote sur des forums ou des groupes.
- 10.3 L'Organisateur et les Agents de Warner ne sauraient être tenus responsables de Participations perdues, tardives ou mal orientées en raison de défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit, de connexions au réseau perdues ou indisponibles, de transmissions informatiques non abouties, incomplètes, embrouillées ou retardées, ou encore d'erreurs humaines survenant lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 10.4 La preuve de saisie d'informations sur le Site internet ne constitue pas une garantie de remise ou de réception de ces informations. Warner Bros. n'est pas responsable de la non-réception d'un e-mail ou d'une Participation à recevoir en raison de problèmes techniques ou d'un encombrement sur internet ou sur un site internet.
- 10.5 L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Jeu-Concours est interdite, et pourra entraîner la disqualification du Participant.
- 10.6 Le Jeu-Concours n'est pas ouvert aux salariés ou fournisseurs de l'Organisateur, ni des Agents de Warner, ni des groupes de sociétés de Warner Bros. Entertainment, en ce inclus chacune de leurs sociétés affiliées, filiales et divisions, ni à quiconque impliqué directement ou indirectement dans l'organisation ou le fonctionnement du Jeu-Concours ni aux membres de leur famille proche.
- 10.7 En cas de litige concernant l'identité de la personne qui soumet une Participation, la Participation sera considérée être soumise par la personne au nom de laquelle le compte e-mail est enregistré à la date à laquelle la Participation est soumise. Toutes les Participations deviennent la propriété des Organismes et ne seront pas renvoyées.
- 10.8 Les Participations ne doivent pas être renvoyées aux Participants.

## **11 Publicité après le Jeu-Concours**

Il se peut, à la demande de l'Organisateur, que le ou les Gagnant(s) du Jeu-Concours soient invités à participer, et ils consentent à participer, à des opérations publicitaires organisées après le Jeu-Concours. En acceptant les Prix, dans la mesure autorisée par la loi applicable, le ou les Gagnant(s) du Jeu-Concours consentent à ce que l'Organisateur fasse usage de leur nom, de leur photo, de leur image (y compris leur voix), de leur ville et de leurs informations biographiques et déclarations concernant le Jeu-Concours ou l'Organisateur et/ou ses produits sans contrepartie pécuniaire ni préavis, à des fins de publicité, de promotion et de merchandising, dans le monde entier et à perpétuité. Le ou les gagnant(s) du Jeu-Concours accorde(nt) tous les droits pour éditer ou modifier, et publier et protéger par droits d'auteur ces détails.

## **12. Utilisation des informations à caractère personnel**

- 12.1 Pour pouvoir participer au Jeu-Concours, les Participants devront fournir certaines informations à caractère personnel sur la page de participation du Jeu-Concours. Warner Bros. a précisé quelles informations sont obligatoires pour participer au Jeu-Concours.

Ces informations seront utilisées par Warner Bros. aux fins d'administrer le Jeu-Concours.

- 12.2 En outre, la Politique de Confidentialité mise en œuvre par Warner Bros. s'appliquera à l'ensemble des informations à caractère personnel fournies par le Participant. Cette politique peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies>.

### **13. Limitation de responsabilité**

- 13.1 L'Organisateur et les Agents de Warner n'acceptent aucune responsabilité pour toute circonstance découlant de la connexion à internet des Participants via le Site internet et/ou découlant de la participation au Jeu-Concours. En particulier, l'Organisateur et les Agents de Warner n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages ou pertes causés de quelque manière que ce soit envers les Participants, leur matériel informatique et/ou leurs données stockées sur ce matériel, ou envers leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.
- 13.2 Si, pour quelque raison que ce soit, le Jeu-Concours ne peut pas se dérouler comme prévu, y compris une infection due à un virus informatique, un bug, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, un défaut technique, une erreur humaine ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne conduite du Jeu-Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier toute personne qui falsifie la procédure de participation, et d'annuler, de mettre fin, de modifier ou d'interrompre le Jeu-Concours et de laisser l'Organisateur sélectionner le ou les Gagnant(s) du Jeu-Concours parmi toutes les participations éligibles reçues avant l'annulation ou la fin du Jeu-Concours.
- 13.3 En cas d'imprévu, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer une partie ou l'intégralité du Jeu-Concours. Dans ce cas, ces remplacements seront publiés sur le Site internet et le présent Règlement sera modifié en conséquence.
- 13.4 Les Participants acceptent, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, de dégager et de décharger pour toujours Warner Bros., et ses sociétés mères, filiales, bénéficiaires et employés, et toute entité ou personne liée au Jeu-Concours de et contre toutes les réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit qui pourrait survenir maintenant ou plus tard, y compris, mais sans s'y limiter toute perte de jouissance, les frais, les retards ou d'autre préjudice ou perte de quelque nature que ce soit causé par, contribué à ou découlant de ou en lien avec les Prix.
- 13.5 Dans le cas où un tribunal ou autre autorité compétente viendrait à estimer que certaines des dispositions du présent Règlement ne sont pas valides, sont contraires à la loi, ou inopposables, dans quelque mesure que ce soit, ces dispositions seront, uniquement dans cette mesure, supprimées, et les dispositions restantes continueront de produire tous leurs effets dans toute la mesure autorisée par la loi.
- 13.6 Toute tentative d'un Participant d'endommager délibérément le Site internet ou de miner les opérations légitimes du Jeu-Concours peut constituer une violation d'un droit pénal et civil et, dans l'hypothèse d'une telle tentative, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à cette personne dans toute la mesure autorisée par la loi.
- 13.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Jeu-Concours sans avoir à justifier sa décision et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Jeu-Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Durée du Jeu-Concours.

- 13.8 Warner Bros. n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessure physique du fait de la négligence de Warner Bros. concernant l'utilisation du Site internet par les Participants.
- 13.9 En participant au Jeu-Concours, les Participants acceptent de dégager tout réseau social auquel le Jeu-Concours pourrait accéder de toute responsabilité liée au Jeu-Concours.
- 13.10 Si la loi applicable n'autorise pas tout ou une partie des limitations de responsabilité ci-dessus à appliquer, les limitations s'appliqueront uniquement dans la mesure autorisée par la loi applicable.
- 13.11 Le Jeu-Concours est régi par le droit de votre pays de résidence. Vous consentez par les présentes à vous soumettre à la compétence exclusive des juridictions de votre pays de résidence dans toute action découlant du présent Règlement.

**14. Nous contacter**

Pour toute question sur la manière dont le Jeu-Concours est administré, sur l'usage que Warner Bros. fait de vos données et/ou pour nous demander de supprimer votre adresse e-mail de nos systèmes, nous vous invitons à écrire à : European Business and Legal Affairs, Warner Bros, Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, Téléphone : +(0)20 7984 5400, adresse e-mail : [privacy@wb.com](mailto:privacy@wb.com).